

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET

D/94/ ^{07.6} /PRG/SGG

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU La Loi n°027/CTRN du 18 Août 1994 portant création des
Régions Administratives de la République de Guinée ;

DECRETE

Article Premier : Monsieur Eugène Camara, précédemment
Gouverneur de la Guinée Forestière à N'Zérékoré est nommé
Gouverneur de la Région Administrative de Kindia en remplacement
du Lt/colonel Mamadouba Bangoura appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Docteur Alpha Ousmane Diallo, Chirurgien à l'Hopital
Ignace Deen est nommé Gouverneur de la Région administrative de
Boké poste nouvellement créé.

Article 3 : Lt/Colonel Mamadouba Bangoura, Précédemment
Gouverneur de la Guinée Maritime à Kindia est nommé Gouverneur de
la Région Administrative de Labé en remplacement du Lt/Colonel
Ibrahima Sory Diallo appelé à d'autres fonctions.

Article 4 : Monsieur Amara Kaba, précédemment Directeur de la Radiodiffusion Nationale est nommé Gouverneur de la Région de Mamou poste nouvellement créé.

Article 5 : Commandant Fassou Claude Kourouma, précédemment Ministre de la Communication est nommé Gouverneur de la Région de Faranah poste nouvellement créé.

Article 6 : Monsieur Lamarana Diallo, précédemment Préfet de N'Zérékoré est nommé Gouverneur de la Région Administrative de N'Zérékoré.

Article 7 : Monsieur Lamine Diallo, précédemment Préfet de Faranah est nommé Gouverneur de la Région Administrative de Kankan en remplacement de Monsieur Sidi Cissoko appelé à d'autres fonctions.

Article 8 : Monsieur Ousmane Camara, Gouverneur de Conakry est confirmé dans ses fonctions.

Article 9 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 18 Août 1994



LANSANA CONTE